

Jean-Paul Damaggio

Les insurgés de Castelsarrasin en 1851

Introduction

Ce moment d'histoire n'est pas un strict élément de l'histoire locale puisqu'il fut déclenché par le Président de la République lui-même, au cours de la nuit du 1 au 2 décembre, quand il décida de conserver, par n'importe quel moyen, le pouvoir que la Constitution lui faisait obligation de laisser en mai 1852.

Les citoyens des lieux les plus républicains du pays se révoltèrent en décrétant leur Président hors-la-loi (ce qui était exact). Je ne vais pas ici proposer une présentation exhaustive de l'insurrection de décembre 1851 pour me contenter de donner un aperçu d'une résistance locale avec ses conséquences (voir plus loin un bref historique). Pour vous surprendre, j'indique seulement que le premier élément du coup d'Etat c'est ... le rétablissement du suffrage universel (masculin) que l'Assemblée législative de la Seconde République avait limité le 31 mai 1850 !

C'est à n'y rien comprendre : une République qui porte atteinte au droit de vote et un dictateur qui l'impose et organise scrutins sur scrutins pour le faire fonctionner.

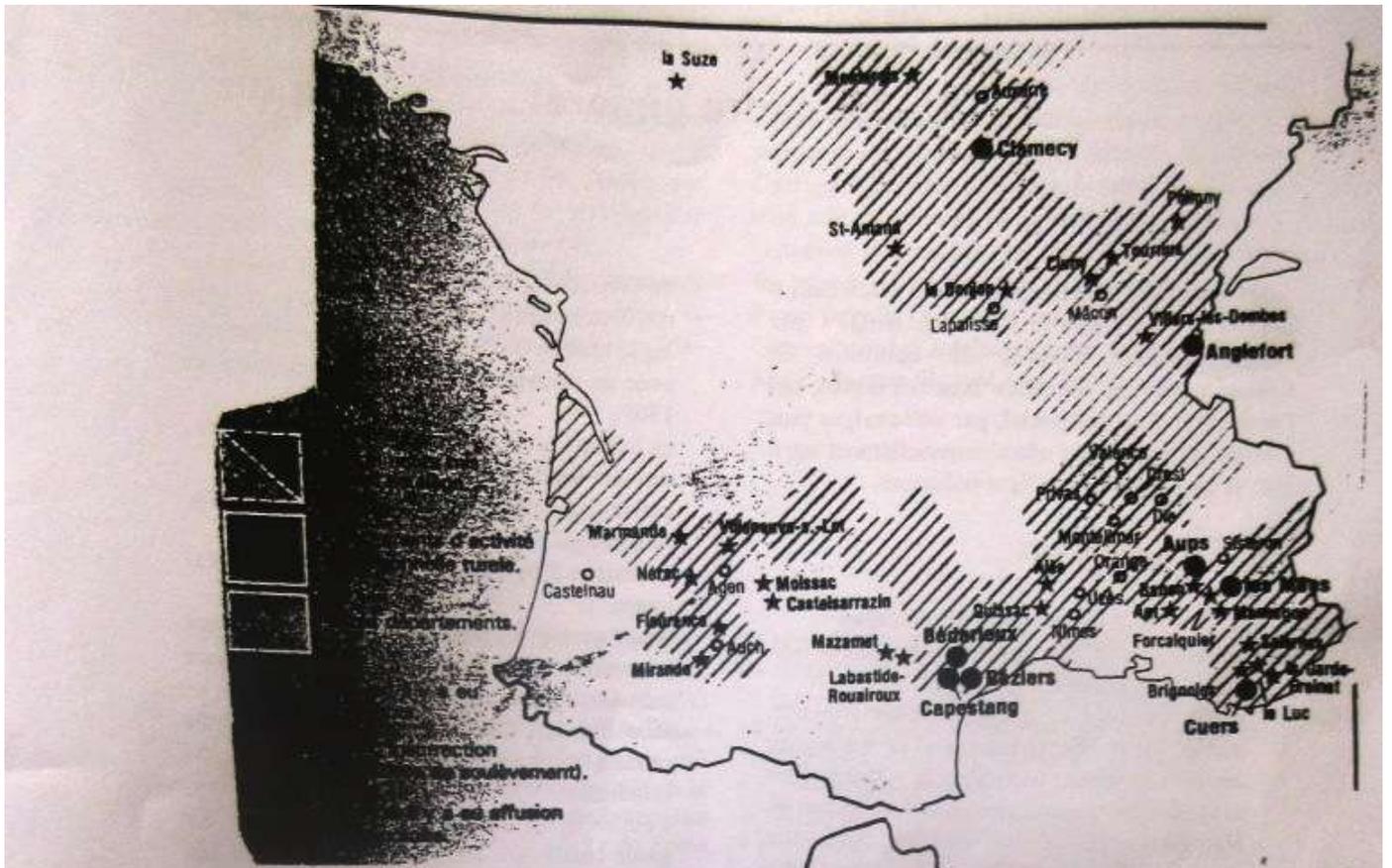
Comme aime à le rappeler avec «élégance» François Furet, Louis Bonaparte n'utilisa même pas la fraude électorale, pour assurer son pouvoir, comme des mauvaises langues voudraient le laisser croire. Quand la répression envoie 25.000 personnes à l'étranger, quelles marges de liberté restait-il aux citoyens ? Louis Bonaparte inventa le suffrage universel contrôlé par une presse contrôlée, des candidatures contrôlées et un pays sous haute surveillance. Louis Bonaparte comprit que le suffrage universel n'était rien sans les justes conditions d'exercice de ce droit. Sous la façade démocratique justifiant son pouvoir, toutes les turpitudes devenaient possibles. Par la suite, les moyens d'exercice du droit de vote (l'isoloir par exemple) furent acquis petit à petit mais en fonction du contrôle possible à exercer sur les citoyens. Je me souviens de l'apparition de la télévision qui fut d'abord une télévision officielle pour devenir plus «libre» quand les téléspectateurs furent mieux conditionnés, jusqu'à accepter sa privatisation.

En 1979, j'ai commencé mes recherches historiques par l'étude des démocrates tarn-et-garonnais qui entre 1848 et 1851 tentèrent de contribuer à l'invention de la république démocratique et sociale dont nous attendons toujours la réalisation. J'ai eu la chance de voir ce travail repris, après quelques améliorations par la revue *Cahiers d'Analyse Concrète* et Jean Boutonnet a consacré une étude sur les événements de 1848 à Castelsarrasin. J'ai ensuite réalisé d'autres travaux sur le même thème avec des interventions à la Tour d'Aigues (Vaucluse) et à Auch et Condom pour le Gers. Je l'ai fait avec des obsessions qui restent les mêmes aujourd'hui et que je mentionnais en conclusion de mon travail ronéoté : celle de la révolution, celle du local dans ses rapports au national, celle du lien au passé et à la vérité historique. J'en ajoute depuis une nouvelle : celle de l'écriture qui est au cœur même de toutes les autres. Et en matière d'écriture, je citais à la fin de mon étude, le cas emblématique de Victor Hugo.

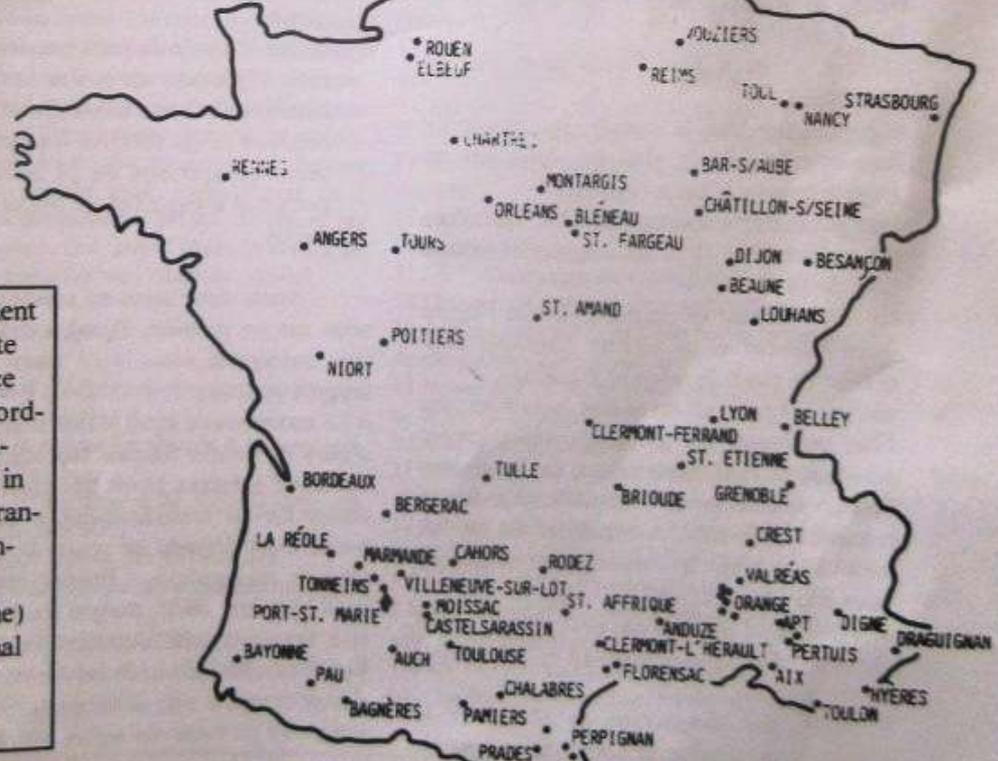
« Ce jeudi 18 septembre 1980, j'apprends que *les Misérables* sont au Palais des Sports et Robert Hossein auteur de cette tragédie musicale écrite sur la base du texte de Hugo dit qu'il n'a fait que mettre en forme les propos centenaires de Hugo dont il avoue « épouser complètement les idées ». Et dans un autre livre je lis que les syndicalistes de Decazeville avaient ce même livre dans leur bibliothèque... Et des exemples de la place qu'a occupée et qu'occupe Hugo, il y en a des mille et des cents.»

Je n'imaginai pas, à ce moment-là, que le 18 août 1997, marchant dans une rue aux côtés d'un ami, sous le chaud soleil de Piura au Pérou, mon compagnon me dirait : «Tu sais ce que j'aime par dessus tout de la France, c'est le livre de Victor Hugo, *les Misérables*.» Qu'un Péruvien d'une trentaine d'année, prof d'anglais à force de courage, me fasse une telle confiance (je n'oublie pas en même temps cet autre Péruvien, gardien de musée, me disant qu'il retenait surtout de la France le comédien Fernandel) m'a conforté définitivement dans l'idée que la littérature est une force tonitruante surtout quand, comme chez Hugo, elle va à la rencontre de la vie totale, et que le coup d'Etat fut un tournant considérable de la vie du pays.

Alors, pour Hugo, pour Pierre Flamens le Castelsarrasinois qui vécut en exil près du poète, pour Jean Bousquet le Moissagais dont Hugo fit dans ce même exil, le «violent» discours funèbre (violent d'après la police de Moissac qui en découvrit quelques exemplaires distribués en ville en 1853), voici ces quelques pages sur le coup d'Etat à Castelsarrasin.



Map 5. Unarmed Demonstrations, December 1851



Ces deux cartes donnent un aperçu de la révolte en France mais, que ce soit sur la carte du Nord-américain Ted Margadant (French Peasant in revolt), ou celle du Français Maurice Moissonnier (Histoire de la France Contemporaine) Castelsarrasin y est mal orthographié !

La carte de l'insurrection en France, réalisée par un Nord-américain, où Castelsarrasin apparaît quand en Tarn-et-Garonne on n'en sait rien !

Abrégé de l'histoire entre 1848 et 1854

Ce coup d'Etat n'aurait jamais existé sans la Révolution de Février 1848, sans le rétablissement de la République, sans l'élection au suffrage universel du Président qui interviendra suite à la mise au point de la Constitution, sans les évolutions des autres révolutions européennes, sans l'affaire de Rome etc.

Pas question de minimiser le pourrissement d'une République qui dès sa naissance fut contrôlée par des antirépublicains. A tout centrer sur le mois de Décembre 1851, pas question d'oublier, le passé complexe de Castelsarrasin. Au contraire, l'instant servira à mieux analyser la durée dans toute sa splendeur. Sur bien des points, l'Empire n'est pas le contraire de la République, aussi, conclure les études sur la Seconde République par l'évocation du coup d'Etat, comme prendre cet événement comme point de départ des travaux sur le Second Empire, ne permet pas de saisir l'articulation qu'il représente et dont la connaissance permet d'éclairer les contradictions françaises. Qui, pour l'étude du bras et de l'avant-bras peut se dispenser de l'étude du coude ?

Voici les quelques repères :

Hiver 1847 : Emeutes à Auch réprimées par l'armée 27 Février 1848 : La Révolution

2 Mars : La journée de travail est limitée à 10 heures à Paris et 11 heures en Province

5 Mars : Décision d'Elections à la Constituante au suffrage universel pour le 9 avril

16 Mars : Décret créant l'impôt des 45 centimes.

23 Avril : Elections à la Constituante avec victoire des modérés

4 Mai : Proclamation officielle de la République 15 Mai : Arrestation de Barbés, Raspail etc. (pour Blanqui ce sera une semaine plus tard).

17 Mai : Duclerc propose sans succès de nationaliser les Chemins de fer

23 Juin: Révolte des ouvriers des ateliers nationaux à Paris (après celle de Marseille)

30 Juin : Journée de travail ramenée à 12 heures minimum !

31 Juillet : Elections municipales

4 Novembre : La Constitution est promulguée.

10 Décembre 1848 : Election du Président Louis Bonaparte

13 Mai 1849 : Election de l'Assemblée Législative : Poussée montagnarde mais avec domination de l'Assemblée par les royalistes

13 Juin 1849 : Révolte de la Montagne dans les rues de Paris : Ledru-Rollin exilé.

11 Janvier 1850 : Loi de Parieu qui confère aux préfets le droit de nommer et de révoquer les Instituteurs.

24 Janvier : Les Insurgés de Juin sont envoyés en Algérie.

15 Mars : Loi Falloux favorable à l'école confessionnelle.

31 Mai : Restriction du suffrage universel

24 Octobre : Action contre « le complot du Sud-Est »

19 Juillet 1851 : L'Assemblée rejette la proposition de révision de la Constitution.

13 Novembre : L'Assemblée rejette l'abolition de la loi du 31 mai.

2 Décembre : Le coup d'Etat.

21 Décembre : Le plébiscite en faveur du coup d'Etat.

14 Janvier 1852 : Nouvelle Constitution

29 Janvier 1852 : Election au Corps Législatif

21-22 novembre 1852 : Plébiscite pour l'Empire

2 Décembre 1852 : Proclamation de l'Empire

9 Juin 1853 : Création de la caisse de retraite pour les fonctionnaires

1^{er} Mars 1854 : Manifestation populaire pour les funérailles de Lamennais.

1 Le cadre général

Comment décrire brièvement Castelsarrasin en 1851 ?

En cinq temps: par quelques données du quotidien de l'époque, par une rencontre avec ses écoles, par l'évocation d'un fait social, par une analyse plus globale de cette ville alors essentiellement agricole et un écho de deux fêtes politiques.

11 - Le quotidien

En 1850 et 1851 à Castelsarrasin, il fallait : acheter des poêles neufs pour l'école primaire et le collège, rencontrer au Café Goullard, dans une salle qui lui fut prêtée, le marchand de porcelaine capable de vendre une tonne de marchandises sans aucune supercherie et sans aucune réclamation, éviter les livres socialistes dans les seules librairies fréquentables à savoir celles du sieur Coudol imprimeur, de Lacuzie imprimeur, de Richard Maison de tabac, et de Beffre négociant, prendre le bac à Tres-Cassès pour aller en Gascogne communiquer aux intéressés, les demandes de nouvelles, de la part de militaires en Algérie comme le sieur Gisclard, Etre patient pour toucher sa solde, quand on est tambour (en 1850 ils attendaient encore celle de 1848), surveiller le mur en mauvais état de l'église Saint Sauveur et en réparer l'horloge sans oublier de payer le monteur d'horloge, vérifier régulièrement l'état sanitaire des filles publiques qui donnaient généralement satisfaction sauf quand deux de la maison Morico et une de la Maison Rosine furent rencontrées en ville et expédiées de ce fait «au violon» par le Commissaire de police, pour une fois au travail, se plaindre de la perte des armes de la garde nationale dont la mairie devait en plus payer les réparations, nommer, sur proposition de Monsieur le Maire, le vétérinaire de l'abattoir et à partir du premier septembre 1851 : Monsieur Bayrou fils, médecin vétérinaire, aidera son collègue Monsieur Flamens à assurer ce service avec un partage de l'émolument mensuel de 150F, ne pas se livrer au grappillage avant l'ouverture des vendanges sous peine d'amende, suivre le dossier compliqué de Valentin Algarate réfugié politique espagnol, combattre l'hydrophobie qui faisait des ravages, lutter contre les cochons dont les museaux labouraient les promenades et s'attaquaient même aux jeunes arbres, se méfier de l'éclairage public trop tardif rendant les soirées très sombres par jour de brouillard, s'éviter le vol de poules car la célérité du garde champêtre était telle qu'il pouvait les trouver plumées et placées dans une marmite prête à cuire pour mieux établir son procès-verbal conduisant à l'amende, voire à la prison, cacher la corde du puits pendant l'effeuillage de la vigne pour ne pas se la faire subtiliser comme cela arriva à Antoinette Bonheure, délaisser ce qui touchait « au petit vin », fêter l'anniversaire du 24 février 1848 avec pompe et tranquillité au bal organisé à l'occasion.

Après cette mise en condition, attardons-nous sur un moment légendaire, le combat des ours mentionné ainsi le 23 mars 1851 dans le rapport de police :

« Le commissaire avait refusé à des conducteurs d'ours de donner aucune représentation de leur combat d'animaux parce que plusieurs malheurs étaient arrivés précédemment, et que monsieur le maire avait défendu ce genre de spectacle pour l'avenir, mais monsieur Bordes (nous le retrouverons plus loin), malgré toute cette défense, leur ayant accordé l'autorisation, le combat a eu lieu.

Le commissaire, en cette circonstance, a cru devoir se retirer afin de ne pas engager un conflit qui aurait pu avoir des suites fort déplorables. »

De plus il y avait quatre médecins : Boé, Bôle, Pagès, Wiernikowski et Chamaison, un Hospice, une Caisse d'Epargne, et la sous-préfecture contenait 7 cantons, 81 communes, 72410 habitants dont 26953 propriétaires.

De Callac était le sous-préfet, Benaïs son secrétaire, Caries son commis et le conseiller d'arrondissement était Fontanié André.

Au Tribunal de première instance, Constans jeune, avocat, est juge suppléant et membre du Conseil de discipline, Grabié et Flamens sont avocats.

Juge de paix : Châtinières et Guéringaud, un patron, est son suppléant.

Parmi les compagnies de la Garde nationale il faut porter un œil sur la troisième dont le capitaine est Constans jeune (encore lui) avec Garrigues Polyeucte. Gourg François et Bordes aîné sont lieutenants ce qui confirme qu'elle est nettement aux mains des républicains car nous les retrouverons plus loin, actifs dans ce parti. Pareil pour la Quatrième compagnie avec Monié Eloy et Mirabel Adolphe comme capitaines et où Rey et Bayrou fils sont sous-lieutenants.

12 Les écoles

Comme question fondamentale, nous avons les questions scolaires.

Pour l'école primaire, un combat terrible oppose l'école laïque à l'école des Frères. Les délibérations municipales prouvent que la municipalité défend l'école laïque, un bon moyen pour vérifier son engagement républicain.

a) côté école laïque

En Mai 1850 la municipalité décide de verser 1000 F par an pour le directeur et 700F pour chacun des deux adjoints (les sous-maîtres dit le registre) avec 400 F pour les études soit un total de 2800 F. La rétribution des familles est de 1F25 par mois et par enfant avec 88 élèves qui ont la gratuité.

A comparer les salaires avec le secrétaire de mairie qui a 1500 F, l'instituteur reste mal payé et l'institutrice bien davantage car dans le budget son salaire est de 350 F par an seulement. Ce traitement est fixé à partir de principes arrêtés par l'Etat avec un fixe minimum de 200F et des rétributions par les familles qui peuvent atteindre un maximum de 600 F soit un total possible de 800F. En versant directement 700 F la municipalité de Castelsarrasin se montre soucieuse de défendre ses deux instituteurs laïques. Pour l'institutrice c'est bien sûr moins évident. 11 faudrait aussi savoir s'il a été donné suite à la réclamation du 1 avril 1850 quand Mademoiselle Bernadet demande une salle d'école. A 1F 25 par mois et par enfant, on obtient 12F 50 par an et par enfant et il faut donc 50 élèves pour arriver aux 600F (avec les élèves gratuits en plus, jusqu'à quel nombre d'enfants va-t-on dans une classe ?).

Le 11 décembre 1850 monsieur le Recteur informe la Municipalité qu'il n'a donné aucune autorisation pour ouvrir une école à Gandalou, école suscitée par les Frères de Marie ce qui nous conduit à la deuxième dimension de l'école primaire.

b) côté école catholique

Deux établissements des Frères de Marie, un à Moissac avec une école communale et supérieure de 300 élèves, et seulement 190 élèves à Castelsarrasin ce qui prouve la concurrence de l'école laïque.

Tout au long de l'année 1850, rapports et délibérations se multiplieront sur le cas du Sieur Fabré, directeur de l'école catholique, en vue de réduire son action.

Suite à la loi Falloux il décide de passer à l'offensive. Il est en guerre avec la municipalité sur plusieurs dossiers, aussi il décide de demander directement au Conseil Académique, l'obtention de trois postes d'adjoints supplémentaires. Le Conseil Académique lui accorde satisfaction mais la Mairie répond :

« Attendu que la délibération prise par le Conseil Académique ne l'a été qu'à la sollicitation de Monsieur Fabré directeur de l'école communale, sans en avoir fait part au Conseil Municipal qui fixe le traitement des instituteurs adjoints alors que ce traitement est à la charge exclusive de la commune.

Attendu que la conduite du directeur d'école n'est que la continuation de son état de désobéissance vis-à-vis du Conseil Municipal, en effet après avoir essayé de s'approprier le traitement de 800F voté pour un instituteur laïque pour l'année 1851 sous le prétexte qu'il était investi du titre d'instituteur communal, il a essayé par un autre détour de se procurer ce traitement en demandant l'adjonction de 3 instituteurs adjoints en se basant sur le nombre d'élèves fréquentant son école.

Attendu que si au terme de l'article 34 le Conseil Académique détermine les écoles publiques auxquelles, d'après le nombre des élèves, il doit être adjoint un autre instituteur, il n'est pas dit dans cet article par qui la demande d'un tel instituteur doit être adressée au Conseil Académique. (...)»

Puis arrive un « Attendu que nous sommes sous un gouvernement REPUBLICAIN » qui répond à la pratique du sieur Fabré consistant à donner des cours supplémentaires à ceux qui peuvent se les payer et il est répondu « qu'on ne compte pas que l'on puisse créer ainsi des catégories entre les élèves qui fréquentent la même école communale, que le but de la loi serait essentiellement manqué, s'il pouvait en être ainsi ». On retrouve le débat futur : fonds publics pour une école publique.

« Attendu d'un autre côté que si la commune est obligée malgré sa volonté clairement exprimée de souffrir que l'instruction primaire soit confiée à un instituteur des congrégations religieuses, elle ne saurait souffrir que contrairement à sa volonté et par caprice et surtout par un motif d'intérêt personnel, Monsieur Fabré lui impose d'une manière détournée d'être obligée de payer trois instituteurs adjoints. »

Encore un moment de cet affrontement entre la Mairie et le sieur Fabré : « Le 23 novembre 1851 sous la présidence de Grabié aîné, maire, Roch Bergé est désigné comme secrétaire, à l'exception d'une voix. En fonction de l'arrêté du Conseil de Préfecture du département de Tam-et-Garonne du 4 septembre 1851, la municipalité de Castelsarrasin est autorisée à former une action en justice contre le sieur Fabré, frère de Marie, à l'effet de le faire condamner à remettre le mobilier qui lui fut fourni à la suite du traité passé le 10 août 1840 et à rembourser la somme de 281F indûment perçue. »

c) - Le collège (qui contient une école primaire annexée) :

Les questions du collège occupent la vie municipale sous divers angles. D'un côté les personnels qui demandent des augmentations de traitements et de l'autre le préfet qui peut rejeter des délibérations du conseil municipal relatives à la question (comme celle du 23 septembre 1850). Le nouveau principal du collège en 1850, qui auparavant était un professeur, Roubaud confirme sa demande du 7 août 1850 au

sujet d'une augmentation de traitement de 200 F. Son équipe comprend alors en mathématiques : Caillat ; Seconde et troisième Roubaud ; Quatrième et cinquième Coulié, sixième et septième Dario, Maître d'études Parent. Danse Renous. Musique Trégant. Ecriture Amouroux.

Le 31 janvier 1852 le principal Coulié fera la même réclamation. Peu après, le 20 mars, ce principal demande au Maire de fixer les retenues qu'il doit faire sur les professeurs. Pourquoi ces retenues ?

Le 22 octobre 1850 arrêté et lettre de Monsieur le Préfet rejettent la demande faite par les membres de la municipalité pour la révision du budget du collège. Et encore une autre lettre du Recteur au sujet de l'admission gratuite d'enfants au collège. Tout semble objet de disputes !

Les questions d'éducation touchent donc également l'instruction secondaire. En Mai 1850 la municipalité fait le portrait de la situation en rappelant « l'époque prospère du collège quand, dix ans auparavant, il était dirigé par Monsieur Rieumier. Alors, un nombre considérable de jeunes gens, après avoir commencé et terminé leurs études à Castelsarrasin, se présentaient aux examens à Toulouse et y obtenaient de bons résultats avec mention honorable. La population était fière et jalouse de conserver dans notre ville un établissement aussi florissant et les pères de famille se réjouissaient de pouvoir faire élever leurs enfants à peu de frais et sans quitter le toit paternel. Mais il faut le dire à regret il y a certains hommes qui voyaient d'un œil inquiet les progrès de l'éducation et se sont constamment montrés hostiles à la prospérité du collège. Us ont cherché toutes les occasions de le réduire à néant. Durant l'exercice de Monsieur Rieumier les professeurs étaient au complet, les élèves pouvant commencer et terminer leurs classes.

Lors de l'arrivée de l'abbé Granier de Cassagnac, Monsieur Sartrou alors maire de la commune de Castelsarrasin passa un traité avec le nouveau principal pour une certaine période d'années moyennant un traitement fixe que lui faisait la commune et la rétribution scolaire qu'elle lui abandonnait.

Il supprima le professeur de rhétorique et mathématiques. Et les élèves ne pouvant aller que jusqu'à la classe de troisième, le collège perdit de son ampleur.» Le 2 Janvier 1852 le dit M. Granier de Cassagnac réclame une somme de 88 F. Se sent-il le courage d'une telle réclamation suite au coup d'Etat qu'il a soutenu de tout cœur ?

Le développement de la ville tenant à sa position sur les axes de communication (canal, ponts, nouvelles routes et bientôt chemin de fer) laissant présager un bel avenir, il fallait prendre à bras le corps cette question du collège. Pour les deux classes primaires la municipalité donne 900 F pour la classe élémentaire et 1000F pour le cours supérieur. En novembre 1851, la question relative aux engagements à prendre envers le principal du collège, par la Municipalité et conformément à la loi du 15 mars 1850 et à son article 74 revient devant les élus municipaux. Ils souhaitent un collège de deuxième classe et pour ça, il faut des locaux appropriés, des moyens pour en assurer l'entretien, un mobilier conforme et des moyens pour la tenue des cours.

Pour la municipalité, le collège dans l'état où il est, ne laisse pas grand chose à désirer mais pour les traitements du principal et des professeurs, ils doivent être définitivement fixés pour cinq ans au moins. Les articles 3 et 5 de l'ordonnance du

29 janvier 1839 sur l'instruction secondaire exigent pour les collèges de deuxième classe un traitement ainsi fixé :

Le principal : 2000 F ; Le professeur de mathématiques physique et rhétorique 1500 F Celui des humanités (4 ème et 3 ème): 1400 F ; Celui de Grand-maire (sic) (6 ème et 5 ème) : 1200 F. Celui des études élémentaires 1000 F ; Le maître d'étude nourri et logé 500 F.

Soit un total de 7600 F

La municipalité va retenir ce tableau avec quelques explications.

« Comme le sacrifice de la commune est déjà de 6000 F, comme la rétribution des familles apporte 4000 F, en supposant que le collège fut fréquenté à savoir par 30 élèves latinistes à 8 F, 17 élèves fréquentant le cours supérieur à 5 F et enfin 20 élèves fréquentant l'école élémentaire à 3 F ce qui donne un total de 67 élèves fréquentant habituellement le collège, chiffre même en dessous de la vérité (ce chiffre s'accroîtra avec le pensionnat), le sacrifice reste possible. »

Après ces questions financières la délibération devient plus « pédagogique » :

« Il existe d'autres avantages bien autrement désirables, je veux parler des avantages moraux que le pays est en droit d'espérer de la prospérité de cet établissement, motif qui à lui seul doit suffire pour nous déterminer à faire ces nouveaux sacrifices. »

Un effort supplémentaire sera fait en direction des maîtres d'études si le principal les prend parmi les hommes mûrs.

Dans la délibération on reviendra sur la question (on donnera deux fois 750 F) « à la condition que le principal applique les 1500 F consacrés aux maîtres d'études à des hommes capables par leur âge d'inspirer la plus grande confiance et le respect aux élèves. »

Pour comprendre l'enjeu de telles positions allons découvrir la suite :

Le 31 -12 - 1851, donc après le coup d'Etat, M Fabré instituteur de l'école communale est autorisé à percevoir la rétribution scolaire pour l'année 1852.

Après cette avancée, M. Fabré continuera d'imposer peu à peu sa loi :

Par décision du 5 mai 1853, quand le Second Empire prend sa vitesse de croisière, tout devient clair :

« Le conseil municipal délibère en scrutin secret et à une très grande majorité : La subvention annuelle pour le collège communal est supprimée du budget de 1854. Une subvention de 2500 F à savoir 1500 F pour l'établissement secondaire de plein exercice dirigée par la Société de Marie et 1000 F pour l'école primaire spéciale annexée à cet établissement est votée au budget de 1854. Monsieur le maire est autorisé à traiter avec la Société de Marie dans les conditions principales suivantes : La Commune s'engagera à fournir à la société les locaux actuellement affectés au collège ainsi que toutes leurs dépendances. A fournir le mobilier des classes et salles d'étude ainsi que le matériel actuel destiné au dortoir du pensionnat. A payer annuellement un traitement fixe de 2500 F à savoir 1500 F pour l'établissement secondaire et 2000F pour l'école primaire spéciale annexée, lesquels seront pris sur les fonds destinés à l'école primaire. »

C'est la victoire complète de l'école des Frères !

Ces pages montrent donc, par l'importance de l'enjeu éducatif, l'engagement républicain de la municipalité de 1851 à Castelsarrasin, un engagement qui aura ses

conséquences au soir du coup d'Etat puisque l'objectif majeur de Louis Bonaparte et ses conjurés consiste à mettre au pas tous les esprits républicains.



13 - Un fait social : la misère

Ce fait social nous met en présence d'un des condamnés suite au coup d'Etat, aussi je vais m'y attarder. Le 17 novembre 1850, Bergé Roch envoie à la Municipalité, dont il est un des membres les plus actifs, une lettre au sujet du Commissaire de police.

Auparavant déjà, le 28 mai 1850 le registre de délibérations du Conseil municipal indique :

« Monsieur le Commissaire de Police ne remplit pas les devoirs qui lui sont imposés, les habitudes qu'il a contractées à Castelsarrasin le font dévier. En effet le commissaire au lieu de surveiller le marché qui se tient sur la place publique chaque matin à partir du point du jour jusques à huit heures du matin ne sort de son lit habituellement qu'à 9 heures. Qu'en sortant de chez lui à cette dernière heure, il passe un moment à l'hôtel de ville puis il va prendre son déjeuner après quoi il va au café et n'en sort que vers les trois heures de l'après-midi. Qu'après son dîner il rentre au café et ne s'en retire habituellement que pour aller se coucher. »

En conséquence le Conseil Municipal refuse de lui donner les 200 francs qu'il demande pour frais de bureaux

Voici maintenant la lettre du 17 novembre 1850.

Monsieur le Maire,

Je viens signaler à votre attention un fait grave ; je constate comme m'étant personnel ce qui suit. Le 18 sus courant j'assistais à l'audience du tribunal. Dans l'ordre des courses, les premiers furent celles des chasseurs pris en contravention par l'œil légitime de la gendarmerie. A la barre comparurent non pas des braconniers de profession mais des malheureux sous l'extérieur de la plus grande misère ; c'était des oiseleurs.

A la question de Monsieur le Président qui leur demandait le motif d'avoir chassé sans permis, ils répondirent : nous n'avons pas de quoi fournir à l'alimentation de nos enfants.

L'un d'eux avancé en âge montra des infirmités du bras gauche qui lui interdisaient tout autre travail.

Un autre chétif de corps et bossu âgé de 26 ans. habitant Montech déclare qu'il était incapable de se livrer à tout autre genre d'industrie, que personne dans la localité ne lui avait jamais commandé une journée étant dans l'impossibilité d'agir et que si, dans cette situation, il s'était livré à la chasse aux alouettes, ce n'était pas par plaisir mais par une extrême nécessité.

Le tribunal et l'auditoire furent douloureusement impressionnés. En infligeant le minimum de la peine Monsieur le Président dit : que voulez-vous nous ne faisons pas les lois !

Je sortis de l'audience vivement ému de ce que j'avais vu et entendu, je suivais la rue de l'ancienne prison, c'était une heure de l'après-midi, il faisait beau temps.

J'aperçus à quelques distances venant à moi deux chasseurs, avec tous les accessoires qui constituent l'état de chasse. L'un d'eux était monsieur le Commissaire de Police. Ces messieurs en se suivant parcouraient toute la rue passant devant la caserne de la Gendarmerie et se retirèrent chez eux pour se délasser sans doute des fatigues de la matinée.

Je savais que Monsieur le Commissaire de Police n'avait point de permis de chasse et je trouvais étrange son audace compromettante pour lui de braver l'œil investigateur de la Gendarmerie si zélée contre les malheureux oiseleurs. Le rapprochement que je fis par la pensée de ce qui venait de se passer à l'audience et de l'audace impunie et souvent répétée de Monsieur le Commissaire qui méconnaît ses devoirs de fonctionnaire public, et brave les lois qu'il est chargé de faire respecter, fit naître en moi un sentiment de juste indignation.

En présence de ces faits, il ne m'est pas permis de me taire. Je vous les signale comme un abus criant, scandaleux, d'autant que Monsieur le Commissaire se livre habituellement à l'exercice de la chasse comme s'il était sûr de l'impunité et ne craint pas de se montrer sur les grandes routes et dans la ville en passant devant les magistrats qui ont sans doute cru qu'il était muni d'un permis de chasse.

Sur ce dernier point je me charge de fournir toutes les explications nécessaires s'il en est besoin et de les appuyer par des personnes irrévocables.

Je n'ai aucun motif personnel contre Monsieur le Commissaire, je ne désire ni ne demande sa révocation, je crois fermement qu'il y a une leçon de haute moralité à lui donner en sollicitant son changement.

Son intérêt l'exige même s'il a contracté des habitudes dans le pays dont à son âge on se débarrasse difficilement. J'ose croire Monsieur le Maire que mes observations ne passeront point inopportunes et que, jaloux de donner satisfaction à l'opinion publique, et de faire acte de justice, vous daignerez donner à cette affaire les suites convenables. C'est ce que j'attends de votre haute impartialité.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monsieur le Maire, votre très humble et très obéissant serviteur.

Réponse du Conseil municipal :

« Le Conseil Municipal considérant qu'il est de notoriété publique et à la connaissance de chacun des membres en particulier que le Commissaire de Police se livre habituellement à l'exercice de la chasse sans être muni d'un permis, que c'est une action non seulement scandaleuse, mais encore immorale vis à vis du public, qui voit en sa personne un délinquant.... »

Plus tard, après le coup d'Etat, le Commissaire Duboys sera révoqué.

Sur son registre voici le rapport pour le Premier décembre :

« Hier soir, il y a eu une affluence considérable dans le magasin de ce M. Debulle dans la salle du café Goullard. Ses ventes sont nombreuses. Il y avait aussi beaucoup de personnes au spectacle donné dans la salle du café Roche où on jouait des pantomimes. L'ordre n'a pas été troublé un seul instant en aucun lieu. »

Puis rien jusqu'au 8 décembre quand il écrit: «le Commissaire est en retard ». Il sera ensuite obligé de faire un rapport spécial à la Commission qui étudie les événements (voir plus loin).

Il n'y a rien non plus entre le 1 et le 8 dans le registre de correspondances.

14 - Présentation plus globale

Cette présentation, nous la devons au livre de Louis Taupiac, *Statistique agricole de l'arrondissement de Castelsarrasin*, où il dresse un tableau du monde rural au cœur de l'économie de la petite ville et donc donnée majeure de cet tableau.

Quand il écrit :

« On peut donc dire avec exactitude que la population est dans une période de décroissance, qui, depuis une trentaine d'années, peut être évaluée à 1 /25e. Cette diminution s'opère au profit des grands centres, et c'est avec raison que l'agriculture se plaint d'être délaissée. »

Alors que 9/10 de la population de l'arrondissement peut être attribuée à l'agriculture voilà que cette dernière se sent « délaissée » !

La France s'est construite sur un rapport particulier entre ville et campagne et en 1851 nous sommes à un tournant. Bien qu'encore puissante, l'agriculture va commencer à alimenter une nostalgie de l'agriculture ! En effet ce tournant est celui du déclin du Sud Ouest au moment où la France globalement continue sa poussée démographique.

Voici quelques chiffres :

Castelsarrasin 6835 habitants puis vient Beaumont : 4456, ensuite Verdun : 3900.

Deux villes de l'arrondissement dépassent les 2000 habitants : Montech 2606 et Grisolles 2020.

Dix bourgs dépassent 1000 habitants : Aucamville, Bouillac, Escatalens, Finhan, Labastide Saint-Pierre, Lavit, Mas-Grenier, Saint Porquier, Saint-Sardos et Sérignac. J'écrivais dans mon étude de 1982 :

« Le Tarn et Garonne a atteint son maximum de population en 1848 avec 240.000 habitants. C'est un département de bonne densité moyenne par rapport à l'ensemble du pays. Mais la tendance est à la baisse qui va durer un siècle. »

Ce fait ne touche pas que ce département mais tous ceux de la région. Quand une idéologie puissante a incrusté dans la tête des gens que la campagne c'est le lieu de la vie bucolique et la ville le lieu de l'enfer terrestre, chacun comprend l'enjeu considérable de cette baisse démographique que chacun commence à sentir comme inéluctable.

Louis Taupiac indique à ce sujet :

« Naguère encore tout le monde vivait et s'occupait d'agriculture. L'ouvrier de métier, le tisserand, le maçon, le charpentier possédaient un champ, une vigne qu'ils travaillaient à leurs loisirs. La propriété foncière était l'appât, le stimulant général. Mais ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui. Les occupations rurales sont trop souvent abandonnées pour les travaux des villes, et beaucoup de nos riches cultivateurs se transforment en avocats sans causes, en médecins sans clientèle, en négociants ou en industriels le plus souvent malheureux, tandis que nos ouvriers ruraux les plus intelligents et les plus robustes courent après l'appât des forts salaires offerts par les sociétés industrielles et les grandes entreprises de travaux publics. »

Cette opinion était dès cette époque très partagée même par des personnes qui, comme Louis Taupiac, se placent du côté du progrès en agriculture. Et elle aura ses répercussions par rapport au coup d'Etat, aux réactions et aux interprétations.

Pour Castelsarrasin, les événements d'avril 1848 qui causèrent la mort d'un homme, et présentés minutieusement par Jean Boutonnet posent très clairement le rapport

entre ville et campagne. Les Républicains de Castelsarrasin et en particulier le clan Constans ayant tous les pouvoirs aurait essayé de contrôler l'électorat paysan de Meuzac considéré comme hostile puisque sous la coupe d'un curé de choc : Pierre Brel.

Au même moment, au cours de cette élection, une bagarre entre électeurs de la petite commune de Castanet qui dut mettre aux prises des républicains de la veille et les républicains du lendemain causa aussi un mort. Au sein même d'une communauté paysanne on ne pouvait opposer ville et campagne. Une manière d'indiquer que cette opposition me paraît un risque car des divisions traversent chaque groupe. Tous les protestants ne défendent pas la même République, tous les Castelsarrasinois ne défendent pas les mêmes idées d'autant qu'en 1848 après la destitution de Constans. la mairie est proposée à un homme, non moins républicain, que nous retrouverons en 1851 : Leygue.

Jean Boutonnet indique d'ailleurs :

« Castelsarrasin n'est pas une ville ouvrière et les manifestations spectaculaires de quelques jeunes enflammés, d'une poignée de « républicains radicaux » profitant de l'effervescence des esprits tout autant que de la stupeur générale, ne passèrent pas les bornes. »

J'en reste en conséquence à ma présentation des faits d'avril 1848 à Castelsarrasin (page 44 de mon étude de 1982) qui retient seulement la lutte politique claire sans interférence sociologique. Je mentionne par exemple que pendant les événements le curé indique qu'il était avec un directeur d'usine et Isidore Delbreil, un montalbanais qui se distinguera par son combat aux côtés des royalistes. Bien sûr l'électorat de Meuzac est plus paysan que celui de Castelsarrasin mais rien ne m'a prouvé à ce jour que les paysans de l'époque étaient politiquement plus conservateurs que les citadins. La révolte de 1851 permet, même si ce n'est pas marquant à Castelsarrasin et dans tout le Tarn-et-Garonne, de vérifier qu'il existait, dans les campagnes, un courant peut-être pas très clairement républicain mais soucieux de remise en question du pouvoir des notables.

On parlera également, pour la période, d'une opposition ville/campagne sous la forme d'une opposition Paris/Province. Qu'est-ce donc que la ville? Castelsarrasin. Montauban, Toulouse ou uniquement Paris ?

Indépendamment du point de vue sur sa sociologie, Castelsarrasin peut être considérée comme une ville rouge. Je cite encore Jean Boutonnet qui a conclu ainsi son importante étude sur la Révolution à Castelsarrasin entre 1789 et 1799 :

« Néanmoins dans la longue histoire de Castelsarrasin, 1789-1799 reste la période clé. Elle met à jour une tendance nettement républicaine qui ressurgira à toutes les occasions, en 1830, 1848, 1852, s'affirmera en 1876 et continuera jusqu'à nos jours. On dira Castelsarrasin ville rouge parce que les jacobins y conserveront la majorité entre 1793 et 1799 et, plus tard, parce que les républicains revenus au pouvoir en 1848 et 1876 après d'âpres luttes électorales, prôneront une République rigoureuse, intransigeante et vertueuse.»

Décembre 1851 s'inscrit dans cette histoire

15 - L'anniversaire de la République le 4 mai 1850

Ce premier récit permet d'apprendre une ambiance républicaine.

« Voici deux ans révolus que les élus du suffrage universel se rassemblaient pour la première fois au lieu de leurs séances et y proclamaient la République.

C'est pour conserver le souvenir de ce grand jour, que le 4 mai, son anniversaire a été consacré par une cérémonie publique et religieuse.

Peut-être est-il à regretter que le gouvernement n'ait point ordonné plus de pompe pour une fête aussi mémorable ; généralement en province elle a été réduite à la plus simple expression possible ; voici le détail de cette fête à Castelsarrasin.

1) 23 coups de couleuvrines montées sur de vieux affûts, supportés par des roues vermoulues, sans bandes.

2) 69 à 80 révolutions d'écouvillon pour rafraîchir lesdites couleuvrines, tant soit peu échauffées par le feu du républicanisme.

3) La distribution de 444 kilos de pain, dont certaines familles, hors du besoin, ont eu l'effronterie d'aller prendre part, ce qui, selon nous, est un vol manifeste ...

4) La célébration d'un Te Deum, chanté, nous le pensons avec la meilleure foi... auquel assistaient toutes les autorités administratives et judiciaires, voire même militaires : car là, se trouvaient le corps d'élite de la gendarmerie, celui des pompiers, et, enfin, un effectif plus ou moins fort des grenadiers, voltigeurs et soldats du centre de la garde nationale.

5) Une illumination très mesquine parmi lesquelles on remarquait celle du citoyen Francerie, rue de l'Industrie.

6) Des danses publiques, excitées par le charme cadencé d'une mélodie tant soit peu tam-tam accompagnant l'harmonie du hautbois aux sons agrestes, celle du fifre des phalanges de la république mère : fifre dont les sons aigus nous sont arrivés de la Suisse.

Pour complément, nous devons aux approches des foires d'Agen, l'insigne faveur de posséder en nos murs un Gymnase-Equestre, Cirque. Manège etc., avec appendice d'exercices ou tours de force, d'agilité et de plus, de pantomime burlesque : le tout assez bien exécuté par les artistes réunis : n'oublions point les chevaux, qui tous sont parfaitement bien dressés. »

Ce descriptif ironique serait incomplet sans la mention de la fête qui, deux mois avant, célébra l'anniversaire de la révolution ainsi présentée dans le même journal.

Le Messager de Castelsarrasin :

«(...) Nous avons eu le soir, dans la salle de l'Hôtel de ville, un bal magnifique, bien que l'étiquette en fut totalement bannie. Dès huit heures du soir la salle était garnie de l'un et l'autre sexe. Un orchestre très bien composé entraînait les danseurs par le choix et l'harmonie des quadrilles qu'il exécutait. Une mise élégante, sans faste et presque uniforme caractérisait la tenue du beau sexe. Des commissaires du bal, dirigés par leur président, n'étaient exclusivement occupés qu'à veiller aux rafraîchissements qu'on distribuait aux dames, et, surtout, à ce que, parmi elles, aucune ne servit de tapisserie : attention délicate, la plupart du temps négligée, même dans certaines réunions prétendues très-policées...

Au plus fort de l'entrain, les mêmes commissaires ont délégué l'un d'entre eux, le citoyen Manau, pour recueillir de la société, une collecte dont le produit s'est élevé à une somme de 55 F 45 c. au bénéfice des pauvres de la commune. Nous le disons avec attendrissement, rien ne nous a plus vivement ému que la vue de cette modeste casquette, tendue vers nos frères, pour recevoir le centime destiné à soulager le souffreteux ...

Au résumé, ce bal n'était composé que de gens honnêtes, parmi lesquels figuraient, tant de Montauban que de Moissac, 50 délégués de bonne roche. A quatre heures du matin, chacun s'est rendu fort tranquillement au sein de sa famille, sans aucune manifestation.

Voilà, quant à l'éloge de ce bal, ce que nous avons dû dire. Mais une chose dans l'action, nous a paru sinon blâmable, au moins inopportune : Pourquoi avoir affecté de n'inviter à cette fête que des démocrates prétendus pur-sang ? Pourquoi n'avoir pas cherché à fusionner les hommes d'opinions divergentes afin qu'en nous fréquentant les uns et les autres, nous puissions arriver à une conviction vierge d'égoïsme ? Pourquoi ? nous l'ignorons mais nous en gémissons. »



Une salle de bal dans un village

Une salle de bal dans un village en 1849 (comme l'autre dessin de Gustave Doré, il vient du *Journal pour rire*)

2 - Le cadre des événements de décembre

La question des sources

Les documents municipaux sont très discrets sur les questions liées aux révoltes. Jean Boutonnet le confirme en étudiant les événements d'avril 1848 qui font pourtant un mort : « Les archives locales ne contiennent aucun document à ce propos ». Pour les événements de décembre 1851 il n'y aura aussi que quelques phrases sibyllines. Auparavant j'ai noté seulement quelques faits politiques dans le registre des rapports de police. Bordes, Chamaison et Monié (deux sont de futurs condamnés de 1852) ex commissaire de police « porte plainte de ce qu'un drapeau blanc était arboré tous les matins aux fenêtres de l'hôtel Branger. Le Commissaire de Police s'est transporté à la demeure de ce dernier et il lui a été répondu que ce n'était nullement un drapeau blanc mais tout simplement un guidon pour signaler aux conducteurs de messageries qui passent pendant la nuit, lorsqu'il y a quelques voyageurs ou quelques ballots ou quelques articles à prendre, qu'ils veuillent bien s'arrêter. Néanmoins le Commissaire a saisi le guidon et a dressé procès-verbal qui a été remis le même jour au Procureur de la République. »

A un autre moment il est noté : « Un étranger s'étant permis de chanter des chansons politiques et de mendier a été mis au violon et renvoyé ensuite hors de la ville. »

Sur d'autres registres je note la démission de Trémolières puis le 22 - 12 - 1851 le sous-préfet demande des renseignements sur Costes Jean condamné. Le 1^{er} juillet 1852 Mr le Préfet informe le Maire qu'il ne peut être délivré au sieur Courtès cordonnier un passeport avec secours de route pour se rendre en Algérie.

Le cas de Rigal de Lastours

Un des drames de l'histoire des insurgés de 1851 c'est que les informations reposent surtout sur les dossiers de police dont la fiabilité reste souvent douteuse. C'est aussi une des chances des condamnés car ceux qui évitèrent la répression sombrèrent dans l'oubli. Pour Castelsarrasin parlons du sous-préfet de 1848, Rigal de Lastours qu'évoque ainsi Jean Boutonnet:

« Le nouveau commissaire pour le Département, Laroche, peut-être averti des excès d'autorité commis dans l'arrondissement de Castelsarrasin nomma, enfin, un sous-préfet (sous-commissaire) Rigal de Lastours, un républicain, certes, mais scrupuleux. »

Il ne resta pas longtemps sous-préfet tout en restant républicain mais deux éléments seulement l'indiquent : en octobre 1851 il aurait été membre d'une commission préparant la sortie d'un journal républicain, par la suite dans une liste d'hommes à surveiller établie pour le préfet on peut lire « propriétaire, chef de parti, homme très influent » puis en 1857 il fut candidat républicain au Corps législatif (dit par les autorités candidat socialiste) où il obtiendra 15% des suffrages (je n'ai pas vérifié).

Louis Taupiac l'évoque ainsi à propos d'un livre qu'il a écrit : « Du morcellement (Toulouse, 1857, p.16), par Léonce Rigal de Lastours, de si regrettable mémoire. Sa fin si triste et si imprévue (un accident de chemin de fer), a privé le Tam-et- Garonne d'un talent distingué, d'un dévouement à toute épreuve, et plongé de nombreux amis dans un deuil, dont le temps n'a pas encore effacé l'amertume. »

Ce livre est introuvable aux Archives départementales ou à la Bibliothèque municipale de Montauban et de ce fait son auteur est absent du livre pourtant complet, *800 auteurs*, qui rassemble les informations sur tous ceux qui écrivirent dans le département.

En clair, ce Républicain dont chacun reconnaît les mérites a été oublié et cet oubli est la forme inversée du dénigrement que subirent les autres.

En conséquence nous allons, avec les pincettes appropriées lire les rapports de police. Pincettes que prend même le Sous-préfet de Castelsarrasin au sujet du commissaire de police de Montech : Le 17 août 1851 suite à une demande d'informations sur une maison de Montbeton servant de lieu de réunion aux «démagogues», il répond :

« C'est la maison de M. Philip père dont le fils a été traduit deux fois devant les assises en 1848. (...) Il convient de n'accorder qu'une demi-confiance aux dires du Commissaire de Police de Montech esprit timide dont les rapports sont empreints d'une grande exagération.»

3 le cadre départemental

Aux élections de 1849 le département du Tam-et-Garonne, sans se montrer largement démocrate-socialiste, se retrouve avec deux élus de gauche sur les 5 députés. Mais les deux, Détours et Delbrel, sont de Moissac ce qui ne peut réjouir les démocrates de Castelsarrasin.

La riposte du coup d'Etat confirmera la concrétisation du cadre départemental en matière de lutte politique, l'institution étant pourtant encore jeune en 1851. Pour le Tarn-et-Garonne par contre, elle confirmera le côté artificiel du département né seulement en 1808 sur un coup de tête de Napoléon Premier désireux de faire plaisir à une partie des bourgeois montalbanais.

Le 3 décembre 1851, alors qu'il y a moins de dix kilomètres entre Moissac et Castelsarrasin, les républicains de Moissac allèrent à Agen chercher les consignes tandis que ceux de Castelsarrasin partirent à Toulouse comme ceux de Montauban.

Contrairement au Gers, à l'Aveyron ou au Lot-et-Garonne dont les chefs-lieux serviront de pivot à l'organisation de la riposte au crime de Louis Bonaparte, Le Tam-et-Garonne ne manifesta aucune coordination dans l'action.

Rapports du préfet sur la question :

12 décembre : «Le département du Tarn-et-Garonne continue de jouir du calme le plus complet» et 16 décembre : «J'ai l'honneur de vous informer que la tranquillité la plus complète règne sur tous les points du département».

Ces rapports rassurants évitent de mentionner les quelques arrestations départementales suites aux révoltes.

A Montauban, une réunion des républicains sera le seul cri de révolte.

A Moissac il y aura tentative de prise de la mairie.

A Castelsarrasin la mairie n'étant pas à prendre, la révolte tentera de contrôler le sous-préfet.

4 - Le cas de Castelsarrasin

Le délit majeur tient d'abord en cette lettre adressée au sous-préfet, rédigée à la mairie de Castelsarrasin suite à une convocation du Conseil Municipal par Monsieur Bordes adjoint au maire, en l'absence de ce dernier. En voici le texte :

Le 3 décembre

Vous m'avez chargé de faire afficher dans la ville de Castelsarrasin votre proclamation aux habitants de l'arrondissement.

Vous désirez le maintien du bon ordre : nous nous associons tous à cette idée mais nous voulons également le triomphe de la république démocratique et votre proclamation se tait sur ce point important de notre existence politique. Il conviendrait d'ajouter à votre proclamation la partie que je viens de signaler. Si vous croyez ne pas déferer à ce vœu je ne crains pas à mon tour d'avoir à la faire afficher. Je vous renvoie les exemplaires pour faire la rectification si vous le jugez convenable. J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Sous-préfet votre dévoué serviteur.

Bordes »

Chaque lecteur doit apprécier la finesse du style pour comprendre la suite. Il s'agit d'un cri de révolte qui ne dit pas son nom. Par contre, l'entrée de la foule dans la salle de séance, à la suite de Pierre Flamens, appartient à la catégorie «insurrection caractérisée». Mais avant d'aller plus loin voici la composition du parti républicain dans l'arrondissement de Castelsarrasin, telle que l'entendent les autorités à travers cette liste de noms sans date (sans doute juste après le coup d'Etat).

Liste des chefs du parti démocratique avec leur orthographe :

Constans aîné avoué ; Flamens ex substitut avocat ; Berger praticien ; Beule docteur médecin ; Trémolières notaire ; Garrigues Pauliotte propriétaire ; Manau négociant ; Philip Achille sans profession ; Leygue Emile propriétaire ; Berger tanneur ; Rey limonadier ; Borderies perruquier ; Chamaison officier de santé ; Bayrou jeune vétérinaire ; Bordes ex adjoint au maire, aubergiste ; Ferrié fils praticien ; Delbert ex maire de Saint Nicolas, propriétaire ; Marfan ex maire de Lavit; Anglade limonadier à Beaumont.

A présent revenons au récit des événements avec le témoignage du sous-préfet :

«Ce fut après l'arrivée de cette dernière lettre (celle dont nous venons de donner le contenu) et vers les 10 h et demi environ que mon domestique et d'autres personnes dont je ne puis rappeler le nom me prévinrent qu'on entendait dans la mairie et dans les rues les cris : à la sous-préfecture, à la sous-préfecture. J'envoyais aussitôt prévenir mes amis qui se trouvaient réunis au Café Méric pour qu'ils se rendissent à la sous-préfecture où déjà étaient rassemblés en grand nombre des fonctionnaires publics et des hommes d'ordre pour faire respecter l'autorité. Je fis placer mon domestique derrière la grande porte d'entrée donnant sur la rue aux ordres de la fermer si la foule se présentait et de venir m'avertir à l'instant. Nous veillâmes jusqu'à quatre heures du matin après

l'arrivée du courrier de Bordeaux qui annonça que les villes qu'il avait traversé, jouissaient d'une tranquillité parfaite (...).

Dans la même soirée du 2 décembre et après que j'eus été averti de ce qui se passait à la mairie monsieur le lieutenant de gendarmerie m'apporta une dépêche de Moissac.»

Le Commissaire de Police, qui pour une fois fait semblant de travailler, n'a pas jugé bon d'aller voir de près les vociférations de la rue et donne ce récit :

«Le 3 décembre courant, dans la soirée, après avoir mis en sécurité tous mes papiers, je laissai le bureau de police ouvert parce que l'on avait l'intention d'y établir une garde pour assurer la tranquillité publique. Plusieurs personnes y entrèrent et ayant aperçu une personne que je ne connaissais pas encore, je demandai qui c'était, et l'on me dit que c'était M. Flamens ancien substitut du Procureur de la République. Je montai vers les neuf heures dans le cabinet de Monsieur le Maire après avoir traversé le cabinet des secrétaires, qui était encombré de monde. Je n'entrai pas d'abord dans la grande salle parce que je croyais que le conseil municipal était encore en séance. Je dois dire que je trouvais le cabinet de Monsieur le Maire libre. J'attendis un moment après quoi j'entendis frapper à la porte du cabinet et je vis déjà que quelques personnes étaient entrées. Je vis Bayrou médecin vétérinaire qui après avoir pris l'écrit en donna lecture. Il paraissait que dans cet écrit on annonçait la formation d'une nouvelle administration qui s'était installée à Toulouse au Capitole et qui engageait les autres localités à imiter son exemple. J'ai ouï dire que des exemplaires de cet écrit provenaient du bureau de *l'Emancipation*.

(...il entendit un cri à la sous-préfecture).

Je demurai convaincu que ce cri n'était que le résultat de la curiosité des esprits pour connaître la dépêche dont on supposait que le cavalier était le porteur, mais je n'ai jamais eu l'idée qu'il était le résultat d'une hostilité, ou d'une provocation, contre Monsieur le Sous-préfet ou le pouvoir dont il était investi.»

A présent nous connaissons la teneur de l'ensemble des événements que l'on peut résumer ainsi : un homme rapporte de Toulouse un tirage spécial de *l'Emancipation* qui incite les Républicains à passer à l'action, ce que fait la municipalité par sa lettre, d'où l'occupation de la mairie complétée d'une menace d'attaque de la sous-préfecture.

Voici le témoignage de Roch Bergé dont nous avons déjà parlé et qui sera accusé d'avoir dicté la fameuse lettre : il apprend le coup d'Etat à Montauban par une affiche sur la place puis il rentre chez lui où on l'informe qu'un billet l'attend à la mairie pour une convocation du conseil municipal. Il décrit la scène :

«Pendant que nous nous chauffions devant le feu on nous annonça que la foule qui était aux abords de la mairie voulait pénétrer dans la salle de délibérations. Je fis observer que le public n'avait pas le droit de pénétrer dans l'enceinte ou nous nous trouvions et que s'il en était ainsi nous nous retirerions.»

C'est alors que Bordes indique qu'il veut écrire une lettre au sous-préfet. Roch Bergé reconnaît qu'il dicte la lettre au secrétaire dans le sens demandé par Bordes. Dominique Félix, Maffre Ferrier, secrétaire de la mairie confirmera que la lettre fut écrite avec l'assentiment de tous les membres du Conseil présents.

Sur ces entrefaites la foule fit irruption dans la mairie, Bayrou fit lecture de *l'Emancipation* et Flamens prit la parole en disant que l'autorité du Conseil n'existait plus et qu'il fallait établir un comité révolutionnaire. Cette modération de Roch Bergé sera confirmée par Antoine Monié qui dit l'avoir vu descendre de la mairie en disant «je me retire car dans la salle de la mairie on veut faire des tripotages ». Antoine Monié marchand drapier de 43 ans reconnaît qu'il rapporta de Toulouse la proclamation de *l'Emancipation* saisie sur la place publique où on en jeta plusieurs. En arrivant à Castelsarrasin, il la donna à Parent sans prévoir les suites. En voyant descendre Roch Bergé, au moment où il montait à la mairie, il décida de se retirer avec ce dernier. Jean Eloi Monié, 41 ans, propriétaire, était son oncle.

Constans aîné restera discret :

« Un quart d'heure après mon arrivée à la mairie, et pendant que nous divisions à côté du feu, je dis à Bordes : il n'y a pas à délibérer sur l'objet de la convocation».

Constans comme Bertrand Flamens cousin germain de Pierre, 29 ans, maréchal-ferrant n'a rien entendu, il est monté et descendu de la mairie sans n'avoir rien à se reprocher. Dans cette révolte, deux tendances s'opposent : celle du clan Constans plutôt modérée, prudente, et celle du clan Leygue plus socialiste plus volontaire. A travers les rapports de police nous allons retrouver ces deux mondes là qui sont représentatifs des tendances générales de la ville de Castelsarrasin.

5 - Le clan Constans

Voici le long portrait d'Isidore Constans dans un rapport de police :

« Il se rendit au Conseil municipal le 3 décembre au soir après l'arrivée de la dépêche annonçant la résolution du Président de la République. Le Conseil se déclara en permanence. De là partirent des lettres écrites au sous-préfet par laquelle on exigeait que le magistrat donna communication de tous les paquets. On avait même la prétention de lui faire d'autres injonctions et de lui dicter des conditions. C'est le sieur Bergé, son clerc, qui a dicté la lettre ce qui fait admettre que c'est lui (Isidore Constans) qui lui a inspiré la manière dont il se défend. Ce qui corrobore cette présomption c'est qu'il ne sait qui était dans la salle ni qui a dicté, ni qui a écrit cette lettre, ni ce qu'elle contenait. Enfin le secrétaire de la mairie qui les a écrites a déclaré qu'elles avaient été écrites de l'adhésion de tous les membres du Conseil municipal et Constans était le membre le plus influent de ce Conseil.

La famille Constans et surtout Constans l'avoué est depuis fort longtemps à la tête de l'opposition démocratique dans l'arrondissement de Castelsarrasin. Isidore Constans est un homme qu'a toujours dévoré la soif d'exercer une domination absolue dans son pays. Ce qui le rend excessivement dangereux c'est qu'il est fort habile en politique n'agissant jamais qu'avec la plus grande prudence, ne se compromettant jamais qu'à demi dans les révolutions et se réservant toujours, dans le cas de la non réussite de ses complots, quelque moyen préparé par la ruse et à l'aide duquel il espère non seulement se créer une excuse mais se procurer même de titres de bienveillance des hommes d'ordre. L'on conçoit qu'avec une telle tactique Constans ait trôné sans contestation à la mairie et à la sous-préfecture de Castelsarrasin immédiatement après la révolution de février.

Depuis, à chaque mouvement de l'opinion démagogique, à chaque élection les Constans ont toujours fait la plus vive opposition au gouvernement. Seulement dans ces derniers temps les sieurs Leygue et Flamens (signalés ci-après) étaient venus leur disputer un empire que jusque là ils avaient exercé sans partage.

En face de cette nouvelle phalange du socialisme, les Constans allaient-ils partout disant qu'ils étaient conservateurs mais ils n'en continuèrent pas moins d'être des hommes de désordre de la pire espèce.

Voici du reste les précédents politiques de Constans. Dans les premières années qui suivirent la révolution de 1830 il fut à deux reprises maire de Castelsarrasin mais ses instincts d'opposition le firent destituer. Il fut, sous le règne de Louis-Philippe, l'un des membres les plus actifs de l'opposition soit au Conseil municipal, soit au Conseil général où il représentait le canton de Grisolles.

Après la Révolution de Février, abusant de sa position de maire dans l'intérêt de la candidature de son frère à l'Assemblée Constituante il ne forma qu'une seule section pour tout le canton composée de 3600 électeurs afin d'empêcher les paysans qui lui étaient hostiles de voter. La garde des portes et de la salle du scrutin fut confiée à des révolutionnaires qui lui étaient dévoués et les électeurs ne furent admis qu'un à un afin de les avoir mieux sous la main. Les paysans

s'indignèrent, une collusion eut lieu entre eux et les gardes du scrutin. Constans prit la fuite. Un paysan fut tué et 34 furent blessés. Il fut à cette occasion destitué par le Commissaire général du Tam-et- Garonne.

Comme avoué, il fut suspendu de ses fonctions pendant cinq jours le 20 octobre 1840 pour avoir fait déclarer à un huissier dans un original de signification, que celui-ci avait remis deux copies qui n'avaient jamais existé. Son influence était considérable dans l'opposition et quand il fut arrêté l'on n'osait croire dans les campagnes qu'on avait porté la main sur une telle puissance. Cet inculpé a tourné contre les pouvoirs et l'ordre, l'influence que lui donnaient sa fortune et sa position. Grâce à lui, l'arrondissement avait été envahi par l'esprit démagogique à tel point que les hommes d'ordre en éprouvaient une sorte d'intimidation, résultat détestable et qui doit faire peser sur cet inculpé une grave responsabilité par amour démesuré de l'argent. Son ambition, sa haine, les moyens qu'il employait pour les assouvir lui avaient enlevé l'estime publique. Sa fortune et celle de son frère sont évalués à 600.000 francs. »

Pour Roch Bergé déjà croisé, le rapport indique :

« Il a dicté le 3 décembre la lettre factieuse écrite au sous-préfet de Castelsarrasin au nom du Conseil municipal. Cet inculpé est le clerc de Constans. Il est par son esprit astucieux et délié, digne de son patron. C'est lui qui fait marcher l'étude de Constans se faisant l'instrument de celui-ci. Après la Révolution de Février pendant que Constans s'emparait de l'autorité municipale, Bergé présidait un Club où il se montrait fort violent et un homme indélicat et immoral. Il aurait eu toutes les qualités requises pour diriger un tribunal révolutionnaire. »

Dans un autre portrait on peut lire :

« Homme de très mauvais conseil, plein d'astuce sans dignité, créature du sieur Constans et instrument de ses actes coupables. Sa poltronerie est proverbiale et il est sans fortune. »

Le portrait que Jean Boutonnet trace de Constans, à partir d'autres sources, recoupe en partie celui de la police, alors qu'il s'agit d'un portrait du Constans de 1848 suite aux événements du mois d'avril de cette année là :

« Chacun sait à Castelsarrasin que les Constans n'ont jamais été républicains, que leurs convictions ne sont dictées que par l'intérêt personnel et qu'ils n'ont qu'un but arriver, par tous les moyens, à la députation qu'on leur a refusé jusqu'alors. Entré dans la municipalité en 1831, Constans Roch Isidore, dit aîné, avoué, conseiller général, fut nommé maire par ordonnance royale (30-1-1835) et installé le 12 février 1835, en principe pour trois ans. Pourtant, il est remplacé en juillet 1837, avant la fin de son mandat, victime de son tempérament despotique et d'un goût trop prononcé pour les manigances. Ainsi évincé, conscient d'avoir perdu toute chance d'élection nationale, Constans aîné lance alors son frère Léopold, avocat, dans le combat politique. Pendant plus de dix ans, Léopold, conseiller général, sollicite les suffrages des électeurs censitaires « indépendants » ou du centre gauche. En vain ... et en 1840, lors des dernières élections du régime, le parti, fatigué sans doute des échecs de Constans jeune et des intrigues de Constans aîné, leur demande de se désister. »

Jean Boutonnet explique ensuite comment ils deviennent de plus en plus républicains par opportunisme. Dans les rapports de police, on trouvera les républicains par intérêt (ils veulent piller la fortune des riches), les républicains par opportunisme (ils pensent au pouvoir), les républicains pas bêtise (ils suivent les autres tellement ils sont ignorants), les républicains par malhonnêteté (ils sont des hommes débauchés à la vie privée louche), mais jamais de républicains désireux de changer une société qui serait parfaite. A croire la police la seule présence c'est des fauteurs de troubles. Vu sa richesse la famille Constans appartient en conséquence aux opportunistes et aux arrivistes. **Mais qui peut croire que le choix républicain soit le meilleur moyen pour arriver à de telles fins ?** Les arrivistes ne seraient-ils pas ceux-là même qui ont le pouvoir de traiter les autres d'arrivistes ?

Revenons aux faits vérifiables. « En 1837 ... ainsi évincé, Constans aîné lance alors son frère ... » Or en 1842 il est candidat aux législatives contre Girardin !

A lire le portrait de Jean Boutonnet, on a l'impression qu'ils échouent totalement aux élections **or Constans aîné fut le Conseiller général de Grisolles et Constans Léopold l'est pour Castelsarrasin** au moment même du coup d'Etat. Dans une lettre, le Préfet reconnaît qu'il y exprime des idées républicaines même s'il le fait avec prudence. Le point le plus utile du rapport ce sont les rapports entre le clan Constans et le clan Leygue, Leygue étant présenté positivement par Jean Boutonnet, nous irons voir ce que disent les rapports.

Ajoutons à ce groupe : Garrigues Polyeucte

«Appartenant à une des plus honorables familles de la ville, il a dévoré dans une vie de désordre la plus grande partie de sa fortune. Perdu de réputation, il se jeta avec ardeur, en 1848, dans le parti du sieur Constans dont il est l'un des affiliés. Il fait de la propagande démagogique auprès des paysans. Le 2 décembre il poussait les jeunes artisans de la ville à proférer des chants séditieux pendant la nuit. Garrigues a une certaine influence dont il fait un déplorable usage. Les derniers événements ne l'ont pas rendu plus circonspect dans ses discours. Il convient donc qu'il reçoive une leçon.»

Créance de départ

Le Préfet du département de Tarn-et-Garonne
 Vu le décret du 7 mars 1852, mettant à la disposition
 M. le Ministre de la Police Générale les individus désignés
 les commissions mixtes départementales,
 Vu la circulaire de M. le Ministre de la Police Générale
 en date du 8 mars 1852,

Fait savoir au sieur Constans, Né. Isidore
 domicilié à Castelmastrou, Tarn-et-Garonne - qu'il est
expulsé du territoire Français.

On passera gratuitement avec itinéraire obligé et le versement de
 l'excédent, au besoin, qui sera dicté.

La présente décision devra recevoir son effet dans les
 huit jours de la notification en sera faite à l'intéressé
 Si le sieur Constans ne quittait pas la France dans
 le délai prescrit, il serait conduit à la frontière sous l'escorte
 de la force publique.

Montauban, le 14 Mars 1852.

Baron Eugène de Camillequin,

**L'ordre
 d'expulsion
 d'Isidore
 Constans**

Je suis le greffier j'ai mis à M. Constans, son Isidore
 au sujet de la même par le M. de la police, de la même

Extrait de la loi sur la police - Mars 1852

Constans

115254

6 - Le clan Leygue-Flamens

Pour 1848 Jean Boutonnet indique :

« Il faudra toute l'énergie d'Armand Leygue «dont les convictions républicaines, le caractère loyal, conciliateur et désintéressé » sont connus de tous pour qu'un seul club, celui des « Amis du peuple », rassemble les citoyens désireux de concourir à l'ordre public ».

Plus loin : « Leygue s'efforce vainement de rétablir le calme ». Et en conclusion des événements de 1848 c'est Armand Leygue qui sera nommé maire par les autorités en remplacement d'Isidore Constans.

Voici le rapport de police :

«Leygue Armand : Bien qu'habitant de Toulouse le sieur Leygue propriétaire à Castelsarrasin y a une très grande influence. Il fut maire pendant quelques jours en 1848 et depuis il déclare hautement qu'il regrette d'avoir été trop doux à cette époque avec les réactionnaires. Leygue arrivait à Castelsarrasin la veille de toutes journées révolutionnaires en juin 1848, en juin 1849. Il paraît être en relation avec les chefs de la démagogie française. Le sieur Flamens est en quelque sorte son lieutenant. Son exaltation est extrême.»

Dans ce clan là se trouve l'inévitable cordonnier en la personne de Mességué qui est présenté ainsi :

«cordonnier 38 ans, déportation, démagogue de bas étage, pilier de cabaret, fainéant, qui se réservait le rôle de bourreau à Castelsarrasin en 1852 après le triomphe de la république démocratique et sociale. Il tenta le 3 décembre d'arrêter une estafette. Excita la population à marcher sur la sous-préfecture et appuya violemment la création d'un comité révolutionnaire. Sa véritable occupation était de faire de la propagande révolutionnaire sur Castelsarrasin. Quoique bon ouvrier il a perdu par sa paresse et ses opinions politiques toute sa fortune.»

Mais allons maintenant à la rencontre de Pierre Flamens dont la postérité lui permettra d'obtenir un nom de collègue dans sa ville :

«Pierre Flamens avocat 28 ans chef du parti socialiste dans l'arrondissement ex substitut nommé en 1848 et révoqué en 1849. Flamens était affilié à la Solidarité Républicaine. Issu d'une famille de révolutionnaires, il s'est allié à une famille enrichie des dépouilles des victimes de 93. Ses auteurs lui laisseraient 60 à 80 000 F de fortune. Celle de sa femme s'élèverait au double de cette somme. On pourrait rechercher à la chancellerie une lettre qu'il écrivit à cette époque au ministre et qui peut être très compromettante pour lui car le Garde des Sceaux refusa de le nommer avoué. Il envahit la mairie à la tête de la population mais sans armes. Flamens proposa de créer un comité révolutionnaire dont il fut acclamé le secrétaire. On a saisi chez Flamens 13 carrés de papier blanc qui paraissaient être le reste du scrutin qui eu lieu sur la composition du comité révolutionnaire».

Leygue et Flamens vont fuir ensemble pour éviter la prison mais l'ancien maire sera arrêté sur la frontière d'Espagne.

Autre personnage : Jean Eloi Monié ancien sous-officier de cavalerie, qui dans son témoignage fera l'idiot comme les autres militants engagés en déclarant :

«Je connaissais M. Flamens avocat mais je ne puis pas dire s'il était dans ce moment dans la mairie.»

La police le considère ainsi :

« Dans la soirée du 3 décembre pendant que le Conseil Municipal se tenait en permanence à la mairie, l'hôtel fut envahi par le sieur Flamens suivi des hommes de son parti. Cet individu qui appartient à une famille enrichie des dépouilles des victimes de 93 fut jusqu'en 1848 l'agent du sieur Constans qui lui avait promis une place. Depuis cette époque il s'est mis en relation avec les démagogues les plus forcenés du Tam-et-Garonne avec lesquels il échangeait de fréquentes visites. Il passe pour un homme d'action capable de se mettre à la tête d'un mouvement populaire et est redouté comme tel. Il a du reste, en ce moment, dévoré tout ce qu'il possédait. C'est un ancien sous-officier de cavalerie qui fut nommé en 1848 officier de la garde nationale de Castelsarrasin.»

Pour Bordes les explications sont différentes :

«Ex-adjoint au maire de Castelsarrasin, homme sans portée et sans instruction qui a une certaine influence sur le petit peuple sans fortune. Il ne se mêlait pas de politique avant 1848. Les honneurs municipaux lui ont tourné la tête et il est devenu depuis plus qu'ardent. Il se laissait guider par l'avocat Flamens et je crois qu'il n'était pas initié aux secrets du parti. Il prit sur lui le 3 décembre de convoquer en l'absence du Maire, le conseil municipal pour délibérer sur la situation et il écrivit à Monsieur le Sous-préfet des lettres factieuses qui furent rédigées par Bergé clerc de Monsieur Constans.»

Pour Bayrou :

«Ancien boursier du département à l'école vétérinaire de Toulouse, sans crédit, sans argent, sans influence. Il fréquente les socialistes les plus exaltés et faisait de la propagande anarchique dans les campagnes bien avant le 2 décembre. Le 3 décembre il accompagne le sieur Flamens à la mairie, appuya sa motion et donna publiquement lecture d'un écrit incendiaire émané des presses du journal *l'Emancipation* de Toulouse. Il a pris la fuite avec le sieur Flamens ».

Et enfin voici Achille Philip qui s'était déjà fait remarquer en 1848 :

«Homme très dangereux, socialiste exalté, (récit des événements de 1848). Le 3 décembre dernier sa conduite fut très réservée : il était dans la rue mais il ne paraît pas avoir pris part à aucune manifestation. Il partit dans la nuit pour Toulouse avec le sieur Gourg pour aller chercher des nouvelles et peut-être des instructions. Ses amis assuraient qu'il serait de retour le lendemain matin mais il ne revint que le troisième jour et se renferma chez lui. Monsieur le Sous-préfet a supposé qu'il avait quitté Castelsarrasin pour éviter d'être entraîné à quelque acte coupable. L'expulsion du département est proposée.»

Comme pour Philip je ne sais exactement la peine de Parent père

«confident d'Armand Leygue et l'un des meneurs les plus actifs et les plus dangereux du parti socialiste. Parent n'est pas un homme d'action mais pervertit les esprits par une propagande anarchique. Sa position officielle augmente beaucoup sa culpabilité. Les avertissements réitérés de ses chefs ne

l'on pas rendu plus réservé jusqu'à ces derniers temps. Le Procureur de la République a demandé la révocation.»

Il était greffier du tribunal.

Cette «sociologie» correspond à celle que j'ai croisée dans d'autres départements en ce qui concerne les insurgés citadins. Il y manque par contre le monde des cultivateurs. Qu'ils aient eu des idéaux échappe totalement aux membres de la police !

Bilan des condamnations à Castelsarrasin :

(A peine inférieures à celles de Moissac et un peu supérieures à celles de Montauban.)
Si le T-et-G n'a pas les plus dures condamnations (déportations à Cayenne et Algérie),
on compte tout de même 20 personnes qui devront quitter leur pays.

Nom-Prénom	Age	Profession	situation	enfants	peine
Bayrou Henri	23	Vétérinaire	celibataire		interné
Bergé Roch	53	clerc d'avoué	veuf	4	interné
Bordes Jean-Malfre	49	maître d'hôtel	marié	4	surveillance
Constans Roch Isidore	51	avoué			expulsé
Flamens Pierre	26	avocat	marié	1	éloignement
Garrigues Polyeucte	46	rentier			expulsé (?)
Leygue Armand	50	propriétaire			éloignement
Mességué Eugène	37	cordonnier			expulsé
Monié Eloi Jean	46	agent d'assurance			éloignement
Parent père	50	greffier			révocation (?)
Philip Achille	29	sans profession			expulsé (?)

7 La conclusion à Castelsarrasin

15-12-1851 :

Une nouvelle municipalité.

Sous-Préfecture de Castelsarrasin

«Au nom du peuple français nous Préfet du Tarn- et-Garonne en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés arrêtons :

Art 1 : Le Conseil municipal de Castelsarrasin est dissous ; les membres du Conseil qui remplissent les fonctions de maire et d'adjoints sont révoqués.

Art 2 : Il est créé un Commission municipale pour remplacer la municipalité et le Conseil municipal de Castelsarrasin. Cette Commission se compose de M. Boé Louis Anselme docteur en médecine faisant fonction de maire, Guiringaud Félix avoué, et Issanjoux pharmacien, Grabié Théodore notaire. Redon de Lapoujade chevalier de la légion d'honneur, Carrère Dupux, Isidore juge au tribunal civil, Beffre aîné négociant, Maury Guillaume avocat, Ailhaes Joseph sellier carrossier, Pasquin Alpinien briquetier, Sarrau Jean Jacques négociant, Garrigues Antoine employé à la conservation des hypothèques, Bachala Pierre fils aîné propriétaire agriculteur comme Fauré et Macabiau.»

Autant d'individus conformes aux vœux du pouvoir !

28 - 05 -1852 :

Constans doit vendre son étude

Suite à la condamnation dont il est victime Isidore Constans lègue le 28 mai 1852 son étude au frère aussi le sous-préfet écrit au préfet :

« Cette vente est évidemment simulée. Les frères Constans n'ont point d'intérêts distincts, leur fortune sont indivisibles, ils font ménage commun. Si elle était approuvée par le Garde des sceaux, l'arrondissement resterait placé sous une influence corruptrice et hostile au gouvernement que les honnêtes gens croyaient détruites après les condamnations prononcées. Les décisions du gouvernement et de la justice qui a déjà frappé disciplinairement M Contans, deviendraient un objet de risée. Les fonctionnaires publics qui ont lutté contre la propagande anarchique des frères Constans perdraient toute autorité morale sur la population.»

En 1855 Constans aîné vit du côté de Fronton « les opinions ont conservé dit-on toute leur exaltation » 27 - 08 -1852. Puis arrive la clémence conditionnée.

Lettre du sous-préfet à Monsieur le Maire,

« A l'occasion de la fête du 15 août, Monsieur le Prince-Président vient d'adoucir la peine de quelques condamnés politiques du Tam-et- Garonne. Voici la liste des condamnés qui appartiennent à votre commune et la désignation de leur nouvelle peine :

Constans, ex-avoué, expulsion qui devient internement dans la Dordogne.(gracié le 29 octobre 1852) Monié Eloi Jean, éloignement momentané, qui devient internement dans le département du Lot. (Il sera gracié le 23 mars 1853. Une fille mariée avec Louis Adolphe Noël qui s'installa à Toulouse). Bayrou Henri, internement, à Poitiers changé en surveillance à Castelsarrasin.

Bergé Roch, internement à Angers, changé en surveillance à Castelsarrasin.»

18 - 12 - 1852 :

Puis l'Empire et son plébiscite.

Lettre du sous-préfet au préfet

Monsieur le Préfet,

L'impression produite par la publication des manifestes du parti sera très favorable au vote pour le rétablissement de l'Empire. Les horribles doctrines de la démagogie exposées avec un cynisme (sic) épouvantable ont soulevé une indignation générale dans la ville de Castelsarrasin et ont ouvert les yeux de beaucoup d'honnêtes gens trop disposés peut-être à oublier les dangers passés et à se reposer dans une dangereuse sécurité.

Quelques cultivateurs venus aujourd'hui au marché en ont pris connaissance et ont manifesté une vive irritation contre les démagogues qui voudraient disenterils, les ruiner, et se sont montrés très disposés à agir dans leur commune pour grossir le nombre des votants dimanche prochain. Il serait bien désirable que ces manifestes fussent insérés dans le moniteur des communes et affichés dans toutes les campagnes avant le vote.

Les démagogues de Castelsarrasin sont visiblement honteux des sanglantes folies de leurs chefs. Les plus compromis gardent un silence absolu, les moins exaltés se prononcent contre les proclamations des réfugiés.

Pour l'immense majorité de la population la protestation du Comte de Chambord a passé inaperçue, l'attention publique étant surtout attirée par les proclamations démagogiques. Cette protestation n'excite dans le public ni haine, ni sympathie, elle n'exercera aucune influence sur les résultats du scrutin. Les légitimistes affectent de n'en pas parler en public. Dans l'intimité, ils reconnaissent que cet acte ne nuira pas au rétablissement de l'Empire et que son insertion au Moniteur est une mesure très habile de la part du gouvernement parce qu'elle leur ôte la possibilité de contester plus tard la valeur du vote populaire. Ils se plaignent seulement du rapprochement dans les colonnes du moniteur des manifestes odieux de la démagogie et de la protestation du prince. Cette publication les a un peu découragés - ils n'agissent ni pour ni contre le rétablissement de l'empire et ne conseillent pas l'abstention. Il font comme s'ils ignoraient que dans trois jours la France va se prononcer sur la plus haute question qui puisse être soumise à la décision d'un grand peuple.

Les nouvelles que je reçois de tous les points de l'arrondissement sont toutes excellentes bien que les paysans soient très fatigués de tant de votes successifs. J'espère que la majorité sera aussi forte qu'au 24 décembre 1851 : quelques personnes croient qu'elle sera supérieure ; je n'ai pas la même confiance mais je ne crains pas de diminution notable.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet» l'assurance de mes sentiments respectueux.
Comte de Callac»

Le Sous-préfet était à la fois astucieux et pessimiste. Astucieux pour vouloir utiliser les idées républicaines contre elles-mêmes, et pessimiste car les résultats du plébiscite seront bien meilleurs que ceux de décembre 1851. Après avoir inventé la clémence conditionnée (il fallait signer une lettre de soumission pour jouir de la grâce), le journal contrôlé (c'est *le Moniteur*, journal officiel et presque unique), les hommes surveillés, les candidatures officielles, les fonctionnaires aux ordres, les manifestations interdites, Louis Bonaparte pouvait vérifier, suivant l'expression

prononcée plus tard, que «l'opinion ça se travaille». Et avec quels résultats ! C'est vrai, l'Empire durera seulement 20 ans mais les habitudes créées ont-elles toutes disparues ?

Et encore la surveillance en 1855

En 1855 voici le tableau des hommes du parti républicain surveillés d'après les papiers officiels :

Mességué Eugène 41 ans cordonnier : expulsé en Belgique.

Constans Roch Isidore 56 ans avoué : gracié à Castelsarrasin.

Leygue Armand 50 ans propriétaire : expulsé dans le Piémont.

Monié Jean Eloi 45 ans propriétaire : expulsé en Belgique puis présent à Castelsarrasin.

Flamens Pierre 30 ans avocat : expulsé en Belgique.

Bergé Roch 56 ans praticien interné à Angers.

Il rentra à Castelsarrasin le 7 septembre 1853 et est marqué «décédé» en 1855. Il a eu trois fils et une fille Marie Bergé mariée avec M. Foxonnet.

Bayrou Henry 26 ans vétérinaire interné à Poitiers. Il sera à nouveau arrêté le 24-02-1858, écroué à la prison de Castelsarrasin puis transféré à celle de Montauban où il sera libéré le 18 mars de la même année.

Bordes Jean Maffé 53 ans, maître d'hôtel, surveillance à Castelsarrasin.

Fénié Pierre 19 ans Chiffonnier, un mois de prison le 15 janvier 1852 pour des cris séditieux. Avec condamnations en 1854-1855 de Boris Jean, Castéra Michel et Garry Marcelin.

On constate que trois républicains restent éloignés du pays, mais un autre dossier indique Pierre Flamens rentré à Castelsarrasin en 1853.

Par ailleurs nous avons vu les conséquences en matière scolaire.

La République reflourira cependant. Mais je prétends qu'il restera de l'Empire une République plus centraliste, plus bourgeoise, plus nationaliste et plus masculine que celle qui aurait pu grandir de la logique de 1848. Des dirigeants de la Révolution de 1830 créèrent un courant orléaniste pour éviter la République, un courant existant aujourd'hui dans la mouvance «Bayrou», puis des dirigeants de la Révolution de 1848 créèrent le courant bonapartiste pour éviter encore la République, un courant existant aujourd'hui dans la mouvance Pasqua, Seguin et Chevènement. Oublier que la France inventa le premier dictateur à se masquer sous un maquillage démocratique, me paraît grave.

8 Conclusion générale

Cette révolte d'abord parisienne puis essentiellement provinciale a été oubliée de nos cours d'histoire alors qu'à mes yeux, comme je viens de l'expliquer, le coup d'Etat fonde de tristes principes démocratiques qui continuent d'avoir leur heure de gloire aujourd'hui. Cette étude très locale ne reprend pas des considérations plus générales, à lire dans un livre à paraître, mais au chapitre de l'oubli, voici le texte du passage sur la question dans l'Histoire de Montauban :

«Le coup d'Etat du 2 décembre est, dans l'ensemble, bien accepté en Tarn-et-Garonne. Sauf à Moissac on ne trouve guère trace de résistance. D'ailleurs l'état de siège n'est pas proclamé. A Montauban la population catholique semble se rallier paisiblement à la dictature puis à l'Empire. En revanche les protestants, attachés au libéralisme, se situent en majorité dans l'opposition, en tête du parti démocratique qui va progressivement se développer.»

Des analyses de ce genre, j'en ai lu des dizaines, avec le cœur serré. Est-il difficile d'écrire que quarante personnes furent victimes d'une répression féroce ? Parce que Gustave Garrisson deviendra le chef du parti républicain pourquoi en déduire des comportements globalement différents entre catholiques et protestants ? Le Gers bien peu protestant fut un département qui «mérita» l'Etat de siège car, n'est-ce pas, les autres insurrections ne comptent pas... Et ce furent en France 25.000 victimes de la répression. Autant la Grande Révolution a suscité quelques plaques commémoratives, et surtout de nombreuses études historiques, autant le coup d'Etat de 1851 est resté travesti comme il fallut d'abord un historien nord-américain pour se plonger sur l'histoire de la France de Vichy. J'en conviens l'étude de la Résistance, à laquelle j'ai participé, a une importance considérable mais sans oublier une autre tranche de la France.

Cette première dictature imposée AU NOM DE LA DEMOCRATIE n'est pas glorieuse pour notre pays, berceau de la démocratie, même si aujourd'hui Philippe Seguin aime se réclamer de Louis Bonaparte (je rappelle que la première décision du Prince-Président a été de restaurer le suffrage universel masculin le matin du 2 décembre). Parce que diverses régions françaises furent insurgées et que l'habitude place l'histoire de Paris au cœur de l'histoire de France, le moment ne pouvait qu'être négligé.

Enfin, à bien étudier l'événement, on y puise les diverses sources du républicanisme et pas seulement celle de la république radicale-socialiste, comme une tendance voudrait le faire croire. La tradition socialiste puis communiste aura bien des rapports avec les insurgés les plus populaires de 1851. C'est seulement avec ce travail que j'ai découvert, sur la liste des montalbanais à surveiller, celle du cordonnier Jean Pédurand dont je peux penser qu'il engendra plus ou moins directement le cordonnier Roger Pédurand, fondateur du Parti communiste à Montauban.

Cette nouvelle contribution à l'histoire des mouvements populaires reste modeste par rapport à l'enjeu de l'histoire même de Castelsarrasin et de la démocratie en général mais à chaque jour suffit sa joie.

Angeville, Jean-Paul Damaggio, 20 juillet 2000

P.S. : Je remercie l'employée en charge des Archives municipales de Castelsarrasin, le personnel de la B.M. de Montauban et des Archives départementales et la correctrice de ce travail.

Sources :

Archives municipales de Castelsarrasin

2 D 24 et 2 D 25 registres de correspondance 1 I 1 et 1 I 2 rapports de police 2135 une lettre sur les condamnés politiques 1 D 9 registre de délibération

Archives départementales

IM 306 Les événements 1M 307 Les interrogatoires IM 308 Les appels 1M 309 Les dossiers avec suite Le Messager de Castelsarrasin Le Courrier du Tarn-et-Garonne

Articles et Livres

Jean Boutonnet : Le printemps 1848 dans le canton de Castelsarrasin. Bulletin de la Société archéologique. 1990.

Jean-Paul Damaggio, Le Tam-et-Garonne et ses démocrates 1848-1851. Ronéoté. 1982 Louis Taupiac, Statistique agricole de l'arrondissement de Castelsarrasin, 1868, Paris, Librairie agricole de la Maison Rustique.

Histoire de Montauban, collectif.

800 auteurs, dix siècles d'écriture en T-et-G, collectif, BCP.

L'art des chansons fut une des manifestations les plus extraordinaires de l'effervescence populaire des années 1848-1851, avec toujours un humour d'une douce subtilité. J'ai trouvé celle-ci dans un dossier sur Castelsarrasin mais qui sait d'où elle vient. Elle était cependant signée ainsi : Catala, Faubourg Saint-Martin. Il faut comprendre toute l'ironie de ce texte.

L'exécuteur des hautes œuvres Air des contrebandiers

(refrain)

Tremblez je suis le bourreau

J'arrive de Constantine

Regardez ma guillotine,

Tremblez à l'aspect du couteau,

Montagnards, gare à vous !

Car je suis le bourreau.

Je hais le Républicain rouge

Je déteste l'homme sans cœur

De ces gens, le premier qui bouge,

Malheur ! Malheur ! à lui Malheur !

Puisque sur cette terre

Le pauvre a le fardeau,

Il faut que la misère

Le conduise au tombeau.

Tremblez etc.

Disciple de Saint Dominique

Et d'Ignace de Loyola

Modérés de la République

C'est à vous que je dois cela ;

Vous conservez ma place,
C'est ma propriété,
Aussi je vous rends grâce,
De votre humanité.
Tremblez ect.

Qu'ici, devant moi, tout s'incline,
Et le coupable et l'innocent,
Sans cela, le sort de Messine
Sur Paris tombe menaçant ;
Puisque le peuple souffre,
C'est à nous de jouir,
Ecrivons dans son gouffre,
Défense d'en sortir !
Tremblez etc.

Montagnards, craignez ma vengeance
Vous qui, sans pitié pour mon sort,
Aux Français donniez l'espérance
D'abolir la peine de mort.
Mais un homme sincère
Rempli d'humanité
Vous prouva le contraire
Par la fraternité.
Tremblez ect.

Revenez de votre folie
Ralliez-vous à l'opulent
Délaissez le peuple qu'on lie,
Vous le perdrez en l'éclairant,
A ce prix ma vengeance
Va suspendre ses coups.
Laissez-lui l'ignorance,
Ou sinon, gare à vous !
Tremblez etc.